

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE Identification

Intitulé	Référence: T05-EUTF-SAH-NE-12 Stabilisation et renforcement socio-économique des populations affectées par la migration irrégulière dans les zones de transit au Niger
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Niger L'action sera menée dans les régions d'Agadez et de Zinder
Montants concernés	Coût total estimé: 7 600 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 7 600 000 EUR
Modalités de mise en œuvre	Gestion directe: - Octroi direct d'une subvention à la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP); - Contrat de services pour assistance technique d'appui à la HACP et différentes études - Octroi direct d'une subvention aux ONGs Karkara, Garkua
Code CAD	160, 151
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	4. Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	1. Développement économique et emploi
Objectif du Cadre opérationnel	1. Prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés et faciliter la gestion de la migration ainsi que les retours
Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	1.1. Transformer les systèmes bâtis autour de la migration irrégulière dans les régions où le trafic de migrants et les services pour les migrants sont des facteurs économiques importants 1.2. Contribuer à une meilleure gestion de la migration le long des routes migratoires de l'Afrique occidentale
Durée de la mise en œuvre	36 mois
Bénéficiaires de l'action	Acteurs dépendants économiquement de la migration irrégulière Communautés de transits et de retour de migrants et dans la région d'Agadez, y compris le long de la frontière algérienne et la région de Zinder Autorités locales dans les zones ciblées

1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS

Compte tenu du développement de nouvelles routes vers la Méditerranée et de l'afflux de migrants et nigériens à partir des pays voisins, des mesures supplémentaires seront mises en œuvre pour soutenir davantage la gestion de la migration et la gouvernance au Niger. En particulier, l'action proposée complétera, dans des zones ciblées, l'approche globale existante mise en œuvre jusqu'ici au Niger en atténuant l'impact de la migration sur les communautés de transit et en soutenant davantage les alternatives économiques auprès des populations qui vivaient auparavant du trafic et des activités illégales lié à la migration.

Dans le cadre du programme "Plan d'action à impact économique rapide" (PAIERA), l'action prévoit un soutien supplémentaire afin d'accroître les opportunités économiques offertes aux individus tributaires de l'activité de migration dans la région d'Agadez pour favoriser les alternatives économiques au travers du développement d'activités génératrices de revenus, l'appui au secteur agricole et la création d'emplois.

De même, l'action visera à contribuer à la stabilisation des communautés dans les régions d'Agadez et de Zinder, y compris le long de la frontière algérienne. Des activités ciblées renforceront les capacités des communautés et des autorités locales pour fournir des services de base à la population et atténuer les conséquences de flux migratoires mixtes ainsi que l'assistance au retour des Nigériens expulsés d'Algérie. Dans le cadre d'un processus participatif et inclusif, les interventions porteront sur la stabilisation socio-économique et le renforcement du dialogue ainsi que sur la cohésion sociale et politique.

Dans le cadre de l'approche globale mise en œuvre au Niger, l'action proposée complétera et mettra l'accent sur les synergies avec les activités régionales et nationales de protection, de retour volontaire et de réintégration, ainsi que sur la gouvernance des migrations et la stabilisation des communautés dans le cadre du Fonds Fiduciaire et d'autres activités financées par l'UE, ses États membres et d'autres acteurs internationaux.

Cette action viendra également en complémentarité avec le programme Sectoriel de l'Education à travers ses volets de construction/ réhabilitation des infrastructures scolaires (classes, latrines ...), mais aussi de formation professionnelle des jeunes et des femmes. En effet, la mise en œuvre de ces actions facilitera l'accès des jeunes et des femmes à l'éducation et renforcera également non seulement la qualité de l'éducation mais également l'employabilité des jeunes filles et garçons dans des zones dont les économies sont très dépendantes des trafics des migrants.

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Contexte national, le cas échéant

De par sa position géographique et en raison de la stabilité du pays dans un environnement sécuritaire régional dégradé (Libye, Mali et Nigéria), le Niger est au centre des mouvements de migration reliant le Golfe de Guinée à l'Europe via l'Afrique du Nord d'une part, et d'autre

^[2] Annexe H2B/H2C/H2D du COMPANION

part le Golfe de Guinée au Moyen Orient via la Corne de l'Afrique. Il constitue de ce fait un carrefour et une zone de transit majeure avec la Libye et l'Algérie.

A la suite de la fermeture de l'axe du nord du Mali au milieu des années 2010, **la région d'Agadez** est devenue un passage obligé de migrants de plusieurs nationalités, notamment ceux de l'espace CEDEAO en partance vers l'Europe via la Libye ou l'Algérie. Cette région est donc devenue la porte de sortie principale de ces flux, et son économie a évolué pour devenir principalement dépendante du marché de la migration.

La région d'Agadez couvre plus de 50% de la superficie totale du pays. Elle est limitée au nord par l'Algérie sur 970 km et la Libye sur 350 km; à l'est par le Tchad sur 600 km et à l'ouest par le Mali sur 600 km.

La population de la région d'Agadez est à 45% urbaine, avec le taux d'urbanisation le plus élevé du pays après Niamey. On y assiste à une forte demande d'emplois, qui ne peut être satisfaite par l'économie formelle et légale. Cette situation s'est d'autant plus tendue avec la fermeture de plusieurs entreprises sous-traitantes d'AREVA sur le site d'Imouraren, qui a entraîné de nombreux jeunes actifs dans le chômage et la précarité à la suite de la diminution des effectifs des sociétés minières (environ 3000 personnes).

La détérioration de la situation en Libye, qui constituait le réceptacle de nombreux migrants d'Afrique de l'ouest en général et du Niger en particulier et la fermeture du corridor algérien ont contraint une bonne partie de la jeunesse désœuvrée de la région d'Agadez à investir le champ de la migration irrégulière.

Les différentes transactions et trafics liés aux flux migratoires constituent également des stratégies d'adaptation et des moyens de survie pour beaucoup de personnes constituées en réseaux de passeurs, transporteurs et propriétaires de foyers clandestins mais aussi des commerçants prospérant grâce aux dépenses des migrants bloqués dans les différents points de transit de la région. Ces transactions et trafics liés aux flux migratoires constituent aussi des ressources financières additionnelles non-négligeables pour des communes comme Agadez, Bilma, Arlit, Dirkou, Djado.

C'est dans ce contexte de dépendance économique de la Région d'Agadez vis-à-vis de la migration que le gouvernement a adopté en mai 2015 la loi criminalisant les activités en lien avec le trafic illicite de migrants. Des effets concrets de l'entrée en vigueur de cette loi et du soutien en matière de gestion de la migration apporté par la communauté internationale ont été observés. Des systèmes de détection ont été mis en place au niveau des principaux passages migratoires, et les indicateurs montrent une diminution significative des flux ainsi que l'augmentation des retours volontaires de migrants vers leurs pays d'origine, avec un accompagnement par l'OIM.

Les itinéraires traditionnels de migration sont désormais moins utilisés mais nous assistons en partie à l'utilisation de routes migratoires nouvelles et plus imprévisibles avec une complication du modus operandi par les trafiquants.

D'autre part, **au niveau de la frontière entre l'Algérie et le Niger**, on assiste à une augmentation importante des migrants reconduits à la frontière algérienne et à un ralentissement du flux traditionnel de migrants nigériens saisonniers qui vivaient de leurs allers-retours. Depuis 2017, près de 26,000 migrants de la région ont ainsi été reconduits à la frontière algérienne, dont principalement des nigériens et originaires en majorité de la région de Zinder. L'OIM apporte un soutien au retour volontaire assisté et à la réintégration des migrants de la sous-région dans leur pays d'origine dans le cadre de l'Initiative conjointe EU-IOM sur la protection et la réintégration des migrants. Les migrants nigériens, quant à eux, bénéficient de services humanitaires dans un site de transit à Agadez ainsi que d'un appui au

retour humanitaire vers leur communauté d'origine pris en charge par les autorités nigériennes.

Le nombre important de migrants fragilisé à la frontière déstabilise doublement cette région frontalière et impacte les populations locales. Elles sont privées des revenus provenant de la migration saisonnière et l'afflux de retournés soumet les communautés à une certaine pression socio-économique.

2.2. Contexte sectoriel

Le projet s'inscrit dans le Programme de développement durable pour la prévention et la lutte contre la migration clandestine, présenté par le gouvernement nigérien lors du Sommet de La Valette et en ligne avec le plan d'action agréé en Novembre 2015.

Il a comme base légale les mesures législatives et règlementaires pour contrer la migration clandestine notamment l'adoption de l'ordonnance n°2010-86 du 16 décembre 2010 relative à la lutte contre la traite des personnes et la loi n° 2015-36 du 26 mai 2015 sur le trafic illicite de migrants qui se sont traduits dans un Plan d'Actions Urgentes mis en œuvre depuis l'été 2016 par les forces de sécurité et communiqué par le Ministère de l'Intérieur à l'occasion du Cadre de Concertation Migration tenu à Niamey le 6 octobre 2016.

L'interdiction du passage des migrants des nationalités étrangères au nord d'une ligne Arlit-Agadez-Dirkou se traduit par l'arrestation, voire la détention des transporteurs des migrants et l'immobilisation et parfois la confiscation de leurs véhicules, ainsi que par l'arrestation des présumés passeurs et propriétaires de ghettos et le retour de centaines de migrants vers Agadez.

Les conséquences des mesures entreprises par le gouvernement affectent non seulement les propriétaires des "ghettos", des véhicules immobilisés et/ou confisqués et les transporteurs (chauffeurs), mais plus généralement l'ensemble de la population qui dépend étroitement de l'économie de la migration (restaurateurs, téléphonie, transferts monétaires, etc.). En effet avec le retour important des ressortissants de la zone d'Agadez vivant en Lybie, l'activité de moins en moins florissante de l'extraction traditionnelle de l'or sur les sites du Djado et autres sites du fait de manque des moyens adaptés, la fermeture de plusieurs entreprises sous-traitantes d'AREVA et le dégraissage des effectifs des sociétés minières, beaucoup des jeunes se sont reconvertis dans les activités du transport, hébergement et passage des migrants en s'achetant, à crédit ou en cash, individuellement ou en groupe, des véhicules du transport ou des maisons pour héberger les migrants. Ainsi, l'immobilisation de véhicules peut engendrer une situation de précarité parmi les acteurs du tissu économique indirect.

De ce fait, les "retournés de Libye" (après la chute du régime Kadhafi) ayant trouvé une activité de reconversion dans le marché de la migration risquent de redevenir chômeurs. Pour subvenir aux besoins de leurs familles, ils doivent impérativement trouver de nouvelles alternatives.

En outre, s'il est vrai que le flux massif des migrants pèse sur les infrastructures, l'hygiène, l'assainissement, la santé et contrarie toutes les programmations en matière d'investissements sociaux dans la région, il est aussi également évident que l'augmentation des transactions commerciales enregistrée depuis 2015 dans ces principaux centres a un lien direct avec le flux migratoire. Ces transactions sont d'ailleurs à l'origine du dynamisme économique dans les villes de transit des migrants.

L'application de la mesure d'interdiction de la migration des personnes de nationalité étrangère a obligé les principaux acteurs, notamment les transporteurs, à adopter une nouvelle stratégie aussi risquée et dangereuse pour l'Etat du Niger que pour les migrants. Il s'agit du contournement des principaux postes de contrôle et de sécurité par les véhicules des passeurs. Ainsi, les axes officiels sont abandonnés au profit de nouvelles routes tracées par les passeurs

et autres bandes armées et trafiquants de drogues, ce qui entraîne aujourd'hui des nombreux cas d'abandon des migrants sans eau ni nourriture (nombreux décès liés notamment à la déshydratation) souvent liés aux pannes des véhicules et une augmentation progressive de l'insécurité sur l'axe "officiel" due à la baisse de la densité du trafic routier

Les mesures répressives engagées par le gouvernement nigérien entraînent également une certaine frustration des jeunes de cette région, qui pensent que ces mesures ont été prises à leur encontre. Il existe en conséquence un risque de les voir grossir les rangs des différents groupes terroristes et bandes organisées, et de renforcer ainsi l'instabilité régionale.

En 2016, près d'un an après le Sommet de la Valette et l'annonce d'engagements en faveur d'un développement économique légal et pérenne, le ressentiment croissant de la population vis-à-vis d'une mesure perçue comme nocive rendait urgente l'offre d'alternatives économiques à l'économie de la migration. C'est dans ce contexte qu'en 2017, le programme PAIERA a été lancé avec pour objectif principal de proposer à la population de la région d'Agadez des alternatives de développement économique licites, assorties de mesures d'accompagnement, suite à l'interdiction des activités de prestation de services aux migrants rendues illégales par la loi 2015/36 de mai 2015.

Ce programme a fait l'unanimité quant à sa capacité à apaiser les tensions liées à l'application des mesures prévues par la loi 2015-36 qui organise la répression de la migration irrégulière. Un premier bilan de la phase pilote de ce plan de reconversion – financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union européenne (FFUE) et mis en œuvre par la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) grâce à l'appui de l'Assistance technique (AT HACP/UE) sous l'intitulé « Pilotage du Plan d'Action à Impact Economique Rapide - Agadez » (AGAPAIR) – montre que le projet a réussi son pari de permettre à une centaine d'anciens prestataires de la migration de redémarrer une activité économique légale, tout en générant un capital de confiance élevé au bénéfice de la HACP. Dans le cadre de ce projet pilote, la HACP a reçu 2,335 demandes d'accompagnement d'acteurs vulnérables de la migration pour leurs projets de reconversion. 981 demandes ont été jugées éligibles et 294 demandes ont été satisfaites ont permis des résultats probants. 687 demandes sont sur la liste d'attente et restent à financer. Afin de préserver le capital de crédibilité acquis par le projet et la HACP auprès des acteurs (décideurs politiques, Comité des passeurs, bénéficiaires potentiels), il est nécessaire que des fonds soient dégagés sans tarder pour financer les 687 projets qui figurent sur la liste d'attente. De même, des efforts supplémentaires de **stabilisation communautaire et de création d'alternatives économiques dans la zone de Bilma et Dirkou** ont également été jugés comme souhaitables par les autorités nigériennes au vu du peu de projets soutenant le relèvement socio-économique dans cette région.

Dans la **zone de la frontière avec l'Algérie**, la nature du problème est moins liée aux trafics de migrants, centralisée à Agadez et Niamey, qu'aux besoins des migrants en détresse le long de la frontière ainsi qu'aux équilibres socio-économiques locaux. En effet, les populations locales sont non seulement démunies face à l'afflux de migrants qui exerce une pression sur leurs ressources limitées, mais également amputées de la possibilité pour certains de leurs membres d'aller chercher des emplois saisonniers en Algérie comme ils avaient coutume de le faire pour subvenir aux besoins de la communauté. D'autre part, une grande proportion de ces migrants refoulés d'Algérie provient de la région de Zinder, qui perd elle aussi une source de revenus lorsque ses ressortissants ne peuvent plus aller travailler comme saisonniers en Algérie.

Plusieurs des actions en cours financées et mises en œuvre par l'Union européenne et ses partenaires dont l'OIM permettent de répondre à la situation des migrants en détresse via des missions de sauvetage et assistance, des dispositifs de retour volontaire et réintégration, des programmes de renforcement des capacités du gouvernement nigérien, et quelques actions de

stabilisation communautaire. Néanmoins, afin de renforcer les actions mises en place, une approche intégrée de stabilisation permettrait de renforcer les capacités des communautés et des autorités frontalières afin de mieux gérer les conséquences des flux de migrants refoulés, ainsi que de contribuer au renforcement de la présence de l'Etat et de sa capacité d'assurer ses services de base aux populations. Une telle action contribuerait de manière significative à améliorer la situation des migrants vulnérables dans ces zones, ainsi que leur réinsertion dans leur région d'origine. Les deux composantes principales d'un tel programme pourraient être la stabilisation socio-économique et le renforcement du dialogue et de la cohésion sociale et politique. La définition et les conditions de mise en œuvre des activités devraient en particulier être le résultat d'un processus participatif et inclusif.

3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE

3.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés

La Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) a développé, depuis sa création en 2011, une expérience concrète de portage politique et de supervision de programmes de relèvement post-conflits avec un grand nombre de partenaires : Union européenne (IcSP), Nations Unies (PNUD, PBF), OIM, USAID, coopération suisse, danoise, etc.

L'appui de l'UE à la HACP a commencé en 2012 avec l'IDS I (Instrument de Stabilité, Phase I, mesure exceptionnelle – 18 mois) d'un montant de 12 M EUR. Ce programme couvrait la région d'Agadez et les communes frontalières des régions de Tahoua et Tillabéry. Il s'agissait alors d'aider la région à se redresser après la 2^{ème} rébellion Touarègue des années 2007/2009 et à faciliter la réinsertion des retournés de Lybie (2011).

Ce programme a été suivi en 2014 par un IDS II doté de 22 M EUR (réponse intérimaire – 36 mois) qui couvrait la totalité des communes cibles de la HACP à savoir les 61 communes de la bande sahélo-saharienne réparties entre les régions de Tillabéry à l'ouest et de Diffa à l'est en passant par Agadez, Tahoua et Zinder. Ce programme, qui s'est terminé, répondait à la même préoccupation de favoriser l'insertion des jeunes en déshérence dans cette zone particulièrement vulnérable. En plus des problématiques déjà prises en compte avec l'IDS I, la phase II a apporté des réponses aux besoins de relèvement en région de Diffa (suite du conflit avec Boko Haram) et de Tillabéry du fait de l'insécurité qui règne dans cette région frontalière du Mali. A noter que dans le cadre de l'IDS II, la HACP, outre son rôle de maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du programme, a mis en œuvre directement le Projet d'Appui à la Paix et à la Stabilité (PAPS) avec la modalité de Devis Programmes.

En 2016, le programme SECURISER (IcSP), aussi mis en œuvre sous la coordination de la HACP, doté avec 15,5 M EUR est plus spécifiquement tourné vers la région de Diffa. Ce programme s'inscrit dans la lignée des actions déjà mises en œuvre au Niger dans le cadre de l'Instrument de Stabilité depuis 2012. Il comporte également une composante d'amélioration de la gestion des flux migratoires en région d'Agadez.

Karkara est une ONG nigérienne qui met déjà en œuvre les activités dans le cadre du PAIERA pour lesquels des résultats probants ont déjà été observés. Elle dispose d'une bonne capacité technique et financière, la connaissance du contexte local et de ses parties-prenantes. Elle jouit également d'une expérience avérée dans la mise en œuvre de projets de relèvement socio-économique en faveur de la jeunesse dans le cadre des programmes FFUE et IdS/IcSP mentionnés auparavant.

Garkua est aussi une ONG Nigérienne qui est bien présente dans le Kawar. L'objectif de cette ONG est de promouvoir des actions de développement durable mais aussi de paix et de stabilité au Niger. Garkua met actuellement en œuvre un projet financé par l'IcSP dans les régions de Diffa, de Zinder et d'Agadez (zone du kawar). Il s'agit du "projet d'appui à la

consolidation de la paix et à la stabilité dans les communes de Bilma, N'Guimi, N'Gourti et Tesker dans le cadre du "Programme d'appui au traitement judiciaire et au processus de réintégration des ex-combattants de Boko Haram, ainsi qu'au dialogue communautaire dans les régions périphériques du Niger". La signature d'un contrat de subvention avec Garkua dans le cadre de cette action permettra la synergie et de complémentarité des actions avec l'IcSP dans la zone du Kawar.

En 2017, le programme PAIERA a été lancé avec pour objectif principal de proposer à la population de la région d'Agadez des alternatives de développement économique licites, assorties de mesures d'accompagnement, suite à l'interdiction des activités de prestation de services aux migrants rendues illégales par la loi 2015/36 de mai 2015.

Un premier bilan de la phase pilote de ce plan de reconversion – financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union européenne (FFUE) et mis en œuvre par la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) grâce à l'appui de l'Assistance technique (AT HACP/UE) sous l'intitulé « Pilotage du Plan d'Action à Impact Economique Rapide - Agadez » (AGAPAIR) – montre que le projet a réussi son pari de permettre à une centaine d'anciens prestataires de la migration de redémarrer une activité économique légale, tout en générant un capital de confiance élevé au bénéfice de la HACP. Le rapport soulève également quelques faiblesses et émet des recommandations pour les corriger. Il stipule que la préservation du capital de crédibilité acquis par le projet et la HACP auprès des acteurs (décideurs politiques, Comité des passeurs, bénéficiaires potentiels) exige que des fonds soient dégagés sans tarder pour financer les 687 projets qui figurent sur la liste d'attente.

3.2. Actions complémentaires

Suite au Sommet de la Valette (novembre 2015) et à l'annonce d'engagements forts en matière de soutien aux alternatives à la migration et à l'économie qu'elle engendre, l'apparition de premières alternatives a été possible grâce à la mise en œuvre du programme PAIERA.

L'approche globale de l'UE pour promouvoir le développement socioéconomique de la région tout en consolidant la paix et la stabilité reste et demeure: Sécurité – Développement – Migration. Une telle approche semble impérative pour s'attaquer aux défis bien connus: renforcer la gouvernance dans le contexte d'une décentralisation naissante et l'absence de perspectives pour les populations, les jeunes en particulier. L'atteinte des objectifs de l'approche globale requiert une articulation coordonnée des instruments financiers de l'UE.

La mise en œuvre opérationnelle de cette approche se traduit aujourd'hui principalement par :

- Les activités de l'antenne EUCAP Sahel au niveau de la région d'Agadez (ouverte en Avril 2016) ;
- Le "Programme d'appui au traitement judiciaire et au processus de réintégration des ex-combattants de Boko Haram, ainsi qu'au dialogue communautaire dans les régions périphériques du Niger" entant que mesure d'aide exceptionnelle dans financement IcSP pour un montant de 7. 5 M EUR adoptée le 16/11/2017 mis en œuvre à travers 4 projets dont le projet d'appui à la consolidation de la paix et à la stabilité dans les communes de Bilma, N'Guimi, N'Gourti et Tesker (2018-2019) pour près de 2,5 M EUR
- La poursuite du Projet d'appui au développement local des Régions du Nord du Niger (2012-2017) d'un montant de 25,6 M EUR.
- Le soutien continu (FED 10 et 11) au désenclavement de la région à travers différents projets d'infrastructures routières doit permettre d'améliorer l'accès aux marchés et de

stimuler les échanges économiques entre la région et les autres centres urbains (Tahoua, Zinder, Niamey).

- Le programme équipe conjointe d'investigation financé par le FFUE visant à renforcer les capacités de la police nationale nigérienne pour mieux lutter contre les fraudes et les trafics notamment en matière d'immigration irrégulière, de traite d'êtres humains et de trafic des migrants, et à améliorer la gestion des frontières.
- Les programmes de l'OIM financé par le FFUE dans le cadre de l'Initiative Conjointe EU-IOM sur la protection et la réintégration de migrants mais également les autres programmes de développement économique et de stabilisation de l'OIM financés par d'autres bailleurs
- Le programme de la GIZ de renforcement de la gestion durable des conséquences des flux migratoires financé par le FFUE
- Projet d'Insertion professionnelles des jeunes dans les zones de transit au Niger – Tahoua et Agadez (LUXDEV) ;
- Ensemble des projets soutenus par l'UE et ses états membres en cours de mise en œuvre au profit du Niger.

3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention

La HACP s'assurera d'une coordination et communication continue avec les autorités locales et les différents acteurs présents dans la zone de mise en œuvre cités dans le tableau ci-dessus.

En matière de coordination, cette Institution qui est déjà en rapport avec le conseil Régional d'Agadez communiquera également étroitement avec l'assistant technique de l'UE auprès du Conseil Régional d'Agadez (financement sur Projet d'appui au développement local des Régions du Nord du Niger) et de l'instance régionale de Zinder.

L'Assistance technique qui vise entre autre les objectifs de:

- Faciliter aux autorités locales décentralisées l'exercice des compétences qui leur sont transférées de façon efficace, en tenant compte des besoins et aspirations spécifiques de leur région;
- Faciliter la coordination des interventions des PTF de la Région en veillant à l'intégration des différentes interventions dans le plan de développement régional;
- Contribuer à assurer la cohérence des actions de développement avec des interventions en matière sécuritaire en particulier celles de l'antenne d'EUCAP Sahel à Agadez.

L'assistance technique jouera un rôle de facilitation de la synergie de la présente action avec les autres appuis de l'UE et au-delà, ceux des autres partenaires tout en travaillant à assurer la cohérence de ces interventions avec les outils de planification locale. Du reste, la HACP qui coordonne les projets actuellement en cours sur financement de l'IcSP travaillera à une véritable synergie entre ces projets et la présente action, en particulier les projets intervenant dans les Communes du Kawar.

Dans le cadre des projets déjà soutenus par l'UE des synergies seront prévues en particulier avec le secteur de l'éducation (CRS Education) en vue de soutenir l'accès à l'éducation de qualité et à la formation professionnelle des jeunes filles et garçons; dans les secteurs de développement rural et socio-économique et de gouvernance. Par rapport aux programmes de gouvernance migratoire, une attention particulière sera portée à l'Initiative Conjointe UE-OIM mise en place au Niger visant la protection des migrants le long de la route, le soutien à la réintégration des migrants à travers des projets de réintégration et la stabilisation communautaire au Niger. De même, une attention particulière sera prêtée aux projets d'Insertion professionnelles des jeunes dans les zones de transit au Niger – Tahoua et Agadez de LUXDEV et de renforcement de la gestion durable des conséquences des flux migratoires mis en place par la GIZ visant notamment à promouvoir la création d'emploi et renforcer les capacités des collectivités territoriales afin répondre efficacement et rapidement aux besoins spécifiques des populations.

4. DESCRIPTION DETAILLEE

4.1. Objectifs global

L'action contribue à favoriser la stabilisation et le relèvement socio-économique des populations directement affectées par la migration dans les zones de transit au Niger.

4.2. Objectifs spécifiques

OS.1. Soutenir des activités socio-économiques alternatives auprès des acteurs dépendants des retombées financières liées à la migration irrégulière.

OS.2. Soutenir l'assistance fournie aux migrants ainsi qu'un accès aux services de base prioritaires et des opportunités économiques aux communautés de transit et de retour, tout en favorisant la cohésion communautaire.

4.3. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux

- Les transporteurs de migrants, y compris chauffeurs et autres personnels liés au transport,

- Les passeurs et différents intermédiaires qui mettent les migrants en contact avec les transporteurs¹,
- Les commerçants dont l'activité légale s'est développée parallèlement au trafic,
- Les Forces De Sécurité (FDS) en charge du contrôle des flux migratoires (environ 1.500 effectifs)
- Les personnes qui bénéficient de façon directe et indirecte des retombées économiques liées au trafic des migrants en particulier les jeunes et les femmes de la région d'Agadez.
- Tout habitant des communes de la zone d'intervention du programme en particulier le long de la frontière algérienne, Zinder et la région d'Agadez en particulier : (i) les jeunes hommes et femmes ; (ii) les adolescents déscolarisés, (iii) les personnes actives sans emploi ni revenu, (iv) les promoteurs de petites activités économiques locales, (v) les personnes faiblement alphabétisées, (vi) les acteurs violents n'ayant pas basculé dans le fondamentalisme religieux, (vii) les populations rurales marginalisés.
- Les communes d'intervention sélectionnées dans les régions d'Agadez et de Zinder (entre autres les communes frontalières avec l'Algérie, Agadez, Dirkou, Bilma et région de Zinder, notamment la zone de Kantché).
- Les communautés et communes d'intervention sélectionnées dans les régions d'Agadez et de Zinder (entre autres Agadez, Dirkou, Bilma, Kantché).

Les groupes cibles partenaires:

- Les acteurs communautaires, à travers les représentants des groupes sociaux, représentants de jeunesse, associations de femmes, organisations socio-professionnelles ;
- Les autorités traditionnelles, coutumières et religieuses modérées ;
- Les acteurs publics, associatifs et privés pourvoyeurs et/ou gestionnaires de services socio-économiques de base ;
- Les collectivités territoriales à travers les conseils communaux, et conseils régionaux ;
- Les services techniques de l'Etat, à travers des directions sectorielles déconcentrées, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique, de l'agriculture, de la formation professionnelle, de la jeunesse ;
- Les chambres consulaires, opérateurs économiques régionaux et locaux, établissements de micro-crédits, dispositifs et acteurs publics d'insertion professionnelle, les organisations professionnelles.

4.4. Résultats escomptés et principales activités

OS.1. Soutenir des activités socio-économiques alternatives auprès des acteurs dépendants des retombées financières liées à la migration irrégulière

Résultat 1. : Les acteurs directs du trafic préalablement identifiés par les comités communaux d'analyse et d'approbation (première phase PAIERA) ont été réorientés vers des activités offrant une certaine forme de réinsertion professionnelle afin de compenser partiellement le manque à gagner lié à l'arrêt du trafic. Activités :

- Etat des lieux des opportunités de formation et de création d'emplois dans la région d'Agadez (synthèse des études les plus récentes, examen des PDC et du PDR de la

¹ Les "connecteurs" (dealers) sont de nationalité nigérienne ou étrangère. Il est fréquent qu'ils soient natifs des pays d'origine des migrants et établis dans les villes carrefours (Agadez, Dirkou, Seguidine...)

région), consultation des acteurs, pré-identification des opportunités et des projets finançables

- Réactualisation des données relatives aux plans d'affaires élaborés par les acteurs du trafic, préalablement approuvés par le comité d'analyse et d'approbation (sur les 687 dossiers, identifier ceux qui ont été déjà financés par d'autres partenaires, réajustement des plans d'affaires avec l'implication des bénéficiaires)
- Identification et formations des acteurs en vue de renforcer leur réinsertion et leurs capacités à mettre en œuvre de façon autonome et pérenne les activités
- Acquisition et mise à disposition des matériels (préparation des DAO, réception des matériels et organisation de la distribution envers les bénéficiaires) en vue de leur reconversion et réinsertion
- Mise en place d'un dispositif de suivi-conseil technique et financier de proximité des actions réalisées avec un accent particulier sur les entreprises créées et synergie avec des partenaires pour la poursuite des activités
- Etudes et/ou revue de littérature sur les relances de filières dans les régions concernées (pérennité des actions de développement d'opportunités économiques)

OS.2. Soutenir l'assistance fournie aux migrants ainsi qu'un accès aux services de base prioritaires et des opportunités économiques aux communautés de transit et de retour, tout en favorisant la cohésion communautaire.

Cet objectif visera particulièrement à soutenir les communautés le long de la frontière nigérienne avec l'Algérie, dans les communes de la région de Zinder (Kantché) et d'Agadez (Dirkou, Bilma). De même, le projet visera également les autorités et certaines communautés affectées par les flux migratoires le long des routes qui ont peu ou pas bénéficié de projets soutenant le développement économique, assurant l'accès aux services de base et la cohésion sociale.

Résultat 2.1: Le retour des services sociaux de base prioritaires dans les collectivités territoriales d'intervention est assuré dans une logique d'accès et de proximité. Activités :

- Consultation large et diagnostic communautaires des besoins d'accès de services sociaux de base à l'échelle communale, en s'appuyant sur les besoins identifiés en lien avec les politiques de développement locales lorsqu'elles sont pertinentes et les attentes spécifiques des populations;
- Construction et réhabilitation d'infrastructures socio-économiques prioritaires (scolaires, sanitaires, des ouvrages de protection de l'environnement CES/DR, des ouvrages agro-sylvo-pastoraux) à travers la mobilisation d'une main d'œuvre locale et formée;
- Renforcer l'accès, la délivrance et la qualité des services de bases locaux par les bénéficiaires et usagers en zone rurale et péri-urbaine, en collaboration avec les acteurs publics locaux;
- En complémentarité des interventions dans le domaine de l'éducation en cours, renforcement de la qualité et l'accès à l'éducation de base pour les jeunes.

Résultat 2.2: Le développement local est redynamisé grâce à l'offre de formation professionnelle et d'apprentissage, la création de revenus et le soutien à l'économie locale

visant la population locale précédemment dépendante de la migration saisonnière et les retournés. Activités :

- Création de revenus et projet de stabilisation communautaires dans les communes à travers des approches à haute intensité de main d'œuvre, chantiers et ouvrages collectifs en lien avec l'activité 2 du résultat 1; (*approche 3x6* applicable (y compris étude des filières): elle est constituée de trois (3) principes organisationnels – inclusion, appropriation et vers la durabilité – et de six (6) étapes distinctes – enrôlement, génération de revenu rapide, épargne, engagement dans des joint-ventures, investissement et accroissement des marchés.)
- Création d'opportunités d'emplois et de projet de stabilisation communautaire dans les communes retenues à travers entre autres l'appui à l'entrepreneuriat local, la les activités génératrices de revenus et à l'accès à des lignes de micro-crédit (par exemple productions agricoles, microentreprises rurales, projets d'entreprises sur l'exploitation des filières économiques (cfr. Résultat 1)
- Formation professionnelles des jeunes et des femmes en vue de leurs insertions professionnelles et socioéconomiques.
- Identification et formations pertinentes en vue de renforcer leurs capacités à mettre en œuvre de façon autonome et pérenne les activités.
- Mise en place d'un dispositif de suivi-conseil technique et financier de proximité des actions réalisées avec un accent particulier sur les entreprises créées et synergie avec des partenaires pour la poursuite des activités.
- Réalisation des études sur certaines filières porteuses Notamment dans les zones du Kowar et de Kantché.

Résultat 2.3: La cohésion sociale dans les communautés d'origine a été renforcée. Activités :

- Des actions de dialogue et bons offices associant les représentants de l'Etat et/ou des collectivités territoriales, les autorités traditionnelles, la société civile, les représentants communautaires et population locales et migrants;
- Appui ou création de centres communautaire d'apprentissage, également lieu d'actions éducatives socio-culturelles collectives, y compris par la culture et par le sport et les technologies de l'information et de la communication.

Résultat 2.4 : Soutenir les autorités dans l'aide au retour de nigériens en détresse au Niger (entre autres Assamakka, Arlit, Agadez, Zinder)-jusqu'à leur commune d'origine. Activités :

- Identification d'organisation de la société civile capable d'identifier et d'accompagner les retournés dans leur commune d'origine
- Renforcement des capacités des autorités dans la protection, l'assistance et le retour volontaire fournis aux migrants

Une attention particulière durant toute la mise en œuvre de l'action sera effectuée afin de consolider et de pérenniser les activités en place au travers notamment de synergie avec des partenaires pour la poursuite des activités.

4.5. Analyse des parties prenantes

L'action sera mise en œuvre en étroite collaboration avec les autorités locales et les services techniques déconcentrés, qui seront directement impliqués dans les activités du projet qui concernent leurs compétences géographiques et techniques (processus de décentralisation).

Sans que cela soit limitatif, les acteurs suivants seront impliqués tout au long de la mise en œuvre des activités :

- Direction régionale du Ministère du Plan (point focal institutionnel du projet à Agadez, avec la HACP dont elle assure la représentation en région);
- Les services techniques déconcentrés (formation professionnelle, génie rural, développement communautaire, culture, etc.) seront impliqués à toutes les étapes du cycle de projet. Dans les communes n'étant pas des chefs-lieux de départements ou de régions, ce sont les autorités locales qui seront impliquées dans les activités du projet.
- Les Maisons de la Culture, en tant qu'institutions culturelles publiques sont sous tutelle de la Direction de la culture, division maisons de Culture et Centres de Jeunes du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture. Elles seront le centre de gravité des activités en région pour la mise en œuvre des activités de formation, pour la mobilisation de jeunes, pour l'organisation et la diffusion des activités culturelles et la durabilité de l'action.

Enfin, lors de la phase démarrage, un diagnostic (état des lieux) rapide de la situation actuelle devra être réalisé pour mieux connaître les dynamiques en cours, les enjeux et les perspectives. Ce diagnostic devrait notamment se baser sur une enquête auprès des acteurs clés et sur la consultation des études récentes existantes sur les zones visées. Ce travail aboutira à une analyse détaillée des parties prenantes.

4.6. Risques et hypothèses

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Manque de moyen de l'Etat nigérien pour assurer un contrôle effectif des flux migratoires	E	Renforcer la HACP, collaborer avec l'OIM. Mesures de renforcement des capacités nationales dans le cadre d'autres projets FFU et FED. Le projet s'efforcera avant tout à développer des méthodologies et procédures au niveau technique et local qui prendront en compte l'ensemble des facteurs en présence.
Difficultés prévisibles d'intervention auprès des acteurs principaux du trafic/communautés, risque de rater la cible principale.	M	Adopter une approche prudente et progressive; élaborer des messages clairs et adaptés; développer un relationnel basé sur la confiance;
Contexte très mouvant exigeant une certaine marge de flexibilité.	M	Flexibilité dans la formulation et suivi rapproché des actions pour réagir rapidement aux circonstances en constante évolution.
Faible appropriation, voir résistances d'acteurs locaux dans la mise en	M	-Promotion d'une démarche participative et inclusive tout au long du cycle de projet. -Valorisation de l'approche faire-faire, de la préférence et des compétences locales.

œuvre des activités		-Communication adapté au contexte sensible.
---------------------	--	---------------------------------------------

Les partenaires de mise en œuvre conduiront un monitoring de la situation tout au long de la mise en œuvre du projet et consulteront la DUE pour tous changements dans le chronogramme ou la couverture géographique du projet, qui seraient nécessaires pour des raisons de force majeure.

Les hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre sont:

- La situation sécuritaire des zones d'intervention du projet reste stable;
- Les groupes-cibles identifiés acceptent d'être impliqués dans l'identification des activités.

L'action s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les autres intervenants de la zone et recherchera autant que possible une mutualisation des moyens pour mener son action.

4.7. Questions transversales

L'action sera gérée avec un accent mis sur le développement personnel des populations et migrants, dans le plein respect de leurs droits humains. Elle doit être fondée sur les principes de non-discrimination, l'autodétermination et la participation des migrants ainsi que la confidentialité et le droit à la vie privée. Les mécanismes de protection tiendront compte de la vulnérabilité des migrants et des populations. L'intérêt des enfants concernés primera avant toute autre considération.

Les actions impliqueront autant que possible toutes les parties prenantes pertinentes aux niveaux local, national, régional et international. Ce projet veillera également à ce que les stratégies et les activités soient formulées et mises en œuvre conformément aux plans nationaux et locaux de développement du gouvernement et de leurs partenaires. Une approche « do no harm » pour veiller à ce que les communautés et migrants ne soient pas affectés négativement par les actions sera assurée.

Les considérations de genre seront intégrées dans la mise en œuvre de toutes les composantes de l'action. Plus précisément, l'action veillera à ce que les hommes, les femmes et les besoins des enfants soient dûment pris en compte pour la prestation des services aux migrants.

D'autre part, les spécificités environnementales telle que la désertification et la multiplication des catastrophes naturelles liées au changement climatique (inondations, sécheresse etc.) seront prises en compte dans la programmation des activités afin de participer à la réussite des projets de réintégration.

De même, toutes les activités mises en œuvre prendront en compte les spécificités des différents groupes-cibles (par sexe et âge notamment) pour garantir l'appropriation des initiatives lancées pour la réinsertion et développement socio-économique.

Ainsi, l'action cherchera à les faire participer activement dans le développement de la communauté pour leur donner les moyens pour le développement socio-économique et leur faire prendre conscience des conséquences néfastes de la migration irrégulière et l'exercice d'activités illégales.

5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Convention avec l'organisation

5.1.1. Contrat de subvention

Contrat de subvention entre la Commission européenne et la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP)

Contrats de subvention avec Garkua et Karkara pour la mise en œuvre des projets de développement communautaire.

La décision de la Commission C(2015)7293 relative à la mise en place d'un fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique, postule que les pays éligibles sont considérés comme étant en situation de crise au titre de l'article 190 paragraphe 2 des règles d'application du règlement financier. A ce titre la présente action relève de l'exception visée à l'article 190 paragraphe 1. a) des règles d'application. Les choix de HACP, Karkara, Guarkua comme organismes de mise en œuvre est par ailleurs justifié sur base de leurs compétences et expériences, notamment liée à la précédente phase de l'action (cf. supra).

5.1.2. Contrat de service

Contrat de services de la Commission européenne pour l'Assistance Technique d'appui à la HACP.

La signature de tous les contrats devra être précédée d'une analyse approfondie endéans les 6 mois suivant l'approbation de la fiche d'action sur la complémentarité avec les autres actions mise en œuvre par l'UE et ses EM dans les régions concernées et pour les bénéficiaires et cibles identifiés. Là où cela s'avère nécessaire des mécanismes appropriés de coordination seront mis en place et intégrés dans les contrats.

5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La durée de la mise en œuvre est de **36 mois**. Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera d'un maximum de 3 mois à partir de la signature du contrat.

5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

La HACP mettra en œuvre directement les activités du Résultat 1 et consacra à son tour une partie de l'enveloppe qui lui sera allouée pour l'attribution d'un certain nombre de petites subventions à des ONG locales de la région d'Agadez pour une meilleure implication de la société civile d'Agadez, qui auront été préalablement sélectionnées pour contribuer à la mise en œuvre des activités du Résultat 2.

Par ailleurs, des activités mises en œuvre par Karkara et Garkua directement contractés par la Commission contribueront également au Résultats 2 et 3.

5.4. Budget indicatif

Budget PAIERA II	
Volets	Montant en EURO
OS1-Résultat 1 : appui à la reconversion des acteurs de la migration (bénéficiaires finaux)	1,800,000
OS2-Résultats 2.1; 2.2; 2.3; 2.4 (bénéficiaires finaux)	4,400,000

Assistance Technique	400,000
Communication et Visibilité	200,000
Evaluation et Audits	200,000
Sous-total	7,000,000
Gestion (mise en œuvre, pilotage, coordination)	400,000
Imprévus	200,000
Total	7,600,000

5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

La coordination et pilotage sera assurée par la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP). Un Comité de coordination, de suivi & évaluation (CCSE), organe de contrôle et de concertation est en place pour superviser la bonne marche du programme, assurer l'appropriation du projet par les autorités locales et proposer des orientations stratégiques pour son exécution.

L'exécution d'un contrat de subvention est confiée à la HACP avec des ONG locales issues de la Société Civile de la région d'Agadez. Des ONG seront contractées pour un ou plusieurs volets.

La Cellule de gestion et suivi de projet de la HACP qui bénéficie de l'appui de l'Assistance technique mise à la disposition par l'UE comprenant des Directions « Partenariat et Finances (DPF) » et « Programmation et Suivi & Evaluation (DPSE) », sera impliquée dans le suivi-évaluation des résultats 2 et 3. La Cellule qui est basée au sein des locaux de la HACP à Niamey disposera d'une antenne à Agadez.

L'assistance technique sera basée à :

- i) Niamey avec deux experts : 1 Chef d'équipe et 1 expert administration/finances. Cette assistance technique fait l'objet d'un contrat spécifique ;
- ii) Agadez avec 1 expert en suivi-évaluation et 1 expert en suivi administratif et financier

Cette assistance, technique basée à Agadez, collaborera avec le Directeur régional du Plan, point focal de la HACP dans la région, avec le Conseil Régional, y compris l'AT de l'UE auprès de ce Conseil et avec les communes.

5.6. Suivi des résultats

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités de l'organisation partenaire. À cette fin, la HACP établira un système de suivi interne, technique et financier permanent pour la mise en œuvre du projet PAIERA qui fera l'objet d'une validation par le Délégation de l'Union européenne avant le démarrage du projet.

Les informations collectées régulièrement seront présentées dans des rapports trimestriels et discutées avec toutes les parties prenantes dans un cadre qui sera déterminé avant le démarrage du projet afin d'identifier de façon continue progrès réalisés et apporter des réponses au point de blocage.

La communication autour du processus, des résultats attendus et des résultats constatés se fera en continue de façon structurée et avec toutes les parties prenantes.

La coordination et la mise en cohérence avec tous les autres projets d'appui dans le cadre du FFUE mais aussi plus largement dans le cadre de la coopération entre l'UE et le Niger sera assurée par la HACP et les parties prenantes.

5.7. Évaluation et audit

5.7.1. Evaluation et audit par la Commission européenne

Sans préjuger des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

5.7.2. Evaluation et audit par le(s) organisation(s)

La HACP procédera à une évaluation finale par l'intermédiaire de consultants indépendants. Le rapport d'évaluation sera communiqué à l'autorité contractante, au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'organisation et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations de l'évaluation et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec les autorités du pays partenaire, des potentielles actions de suivi à mener.

5.8. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne ainsi que sur la base de toute autre instruction de la part de la Commission européenne.

Sans préjudices des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et leurs cibles du projet.

Il convient de souligner qu'une attention toute particulière devra être apportée à la communication autour de l'action, ainsi qu'à sa visibilité auprès des populations de la région d'Agadez. Dans le contexte décrit plus haut, il est en effet capital de montrer des signes tangibles d'engagement et d'actions dans le domaine de la redynamisation de l'économie légale de la région.

Liste d'acronymes

AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activités Génératrices de Revenus

DUE	Délégation de l'Union Européenne
FFU	Fonds Fiduciaire d'Urgence
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
HACP	Haute Autorité à la Consolidation de la Paix
HIMO	Haute Intensité de Main d'Oeuvre
IDS	Instrument de Stabilité
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
PAIERA	Plan d'Actions à Impact Economique Rapide à Agadez
PDC	Plan de Développement Communal
PDR	Plan de Développement Régional
UE	Union européenne

Annexe 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	x	<input type="checkbox"/>
Appui au développement des zones de croissance économique	<input type="checkbox"/>	x
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	<input type="checkbox"/>	x
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input type="checkbox"/>	x
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input type="checkbox"/>	x
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	x
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	x
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	x
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE (maximum 2 pages)

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (si disponible)	Cibles (si disponible)
Objectif global: impact	L'action contribue à favoriser la stabilisation et le relèvement socio-économique des populations directement affectées par la migration dans les zones de transit au Niger.	% pourcentage de ménages dans les zones ciblées indiquant que leurs conditions de vie et leur résilience se sont vues améliorées grâce aux activités mises en œuvre		TBD
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	<p>OS.1. Soutenir des activités socio-économiques alternatives auprès des acteurs dépendants des retombées financières liées à la migration irrégulière</p> <p>OS.2. Soutenir l'assistance fournie aux migrants ainsi qu'un accès aux services de base prioritaires et des opportunités économiques aux communautés de transit et de retour, tout en favorisant la cohésion communautaire.</p>	<p>Nombre d'acteurs directs du trafic bénéficiant actions de reconversion</p> <p>Nombre de personnes bénéficiant d'une amélioration de leurs conditions de vies grâce à un accès aux services de base prioritaires et aux opportunités économiques mises en place</p> <p>% des projets mis en œuvre dans le cadre du programme considérés comme pérenne (critères à définir) à la fin du programme</p>		<p>687</p> <p>50,000</p>

Résultats	(OS 1) Résultat 1.1: Les acteurs directs du trafic préalablement identifiés par les comités communaux d'analyse et d'approbation (première phase PAIERA) ont été réorientés vers des activités offrant une certaine forme de réinsertion professionnelle afin de compenser partiellement le manque à gagner lié à l'arrêt du trafic	Nombre de personnes assistées pour développer de activités économiques génératrices de revenus		687
		Nombre de personnes bénéficiant de formations professionnelles (EFTP) et/ou de création de revenus		TBD
	(OS 2) Résultat 2.1: Le retour des services sociaux de base prioritaires dans les collectivités territoriales d'intervention est assuré dans une logique d'accès et de proximité	Nombre d'infrastructures sociales construites ou réhabilitées		TBD
		Nombre de personnes ayant amélioré leur accès au services de base		TBD
	Résultat 2.2: Le développement local est redynamisé grâce à l'offre de formation professionnelle et d'apprentissage, la création de revenus et le soutien à l'économie locale:	Nombre d'emplois créés		TBD
		Nombre de personnes bénéficiant de formations professionnelles (EFTP) et/ou de création de revenus		TBD
Résultat 2.3: La cohésion sociale dans les communautés d'origine a été renforcée	% d'amélioration de la cohabitation entre les migrants et les communautés		TBD	
Résultat 2.4 : Soutenir les autorités dans l'aide au retour de nigériens en détresse au Niger	Nombre de migrants nigériens ayant bénéficié de mesures de protection ou d'une assistance directe grâce au renforcement proposé		TBD	

